

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

L'ADOUR

Départements de GIRONDE (33) / Commune de ANGLET (64600)

Texte juridique de référence : Décret du 18 décembre 1858

Limite	Observations
<p>Ligne joignant les deux musoirs des digues établies sur les deux rives du fleuve en aval de Bayonne (au droit de la Tour des Signaux).</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Tour des Signaux mentionnée sur Scan Littoral. Numérisation au droit de la tour à partir de l'Ortho Littorale V2. Positionnement confirmé par carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Adour Tour des signaux

Décret du 18 décembre 1858

